

## Maîtriser l'impact des produits phytopharmaceutiques

L'Anses est l'autorité compétente nationale pour les autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et des matières fertilisantes. Pour ce faire, elle évalue leur efficacité et les risques qu'ils représentent pour la santé humaine et les écosystèmes. En complément, elle pilote le dispositif de phytopharmacovigilance qui permet de surveiller les effets indésirables de l'utilisation de ces produits sur les écosystèmes et la santé.

Par ailleurs, son laboratoire de Lyon étudie et surveille les phénomènes de résistance des champignons, insectes, adventices et bactéries aux produits phytosanitaires, avec pour objectif de ralentir leur évolution.

EN SAVOIR PLUS



### La plateforme d'épidémiosurveillance en santé végétale (ESV)

La plateforme ESV est un réseau de sept structures partenaires qui évaluent et améliorent la surveillance de l'état sanitaire des végétaux sur le territoire. Elle fournit un appui scientifique et technique en matière de surveillance, d'analyse et de conseil aux pouvoirs publics et aux professionnels du secteur de la santé des végétaux. L'Anses coordonne la plateforme avec le ministère en charge de l'Agriculture et INRAE.

EN SAVOIR PLUS



L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) apporte aux décideurs publics les repères scientifiques nécessaires pour protéger la santé de l'Homme et de l'environnement contre les risques sanitaires. Elle étudie, évalue et surveille l'ensemble des risques chimiques, microbiologiques et physiques auxquels les humains, les animaux et les végétaux sont exposés, et aide ainsi les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires, y compris en cas de crise sanitaire. Agence nationale au service de l'intérêt général, l'Anses relève des ministères en charge de la santé, de l'environnement, de l'agriculture et du travail.



En savoir plus sur nos actions

[www.anses.fr](http://www.anses.fr)



# Préserver la santé des végétaux et les écosystèmes

Face à l'intensification des échanges internationaux et aux bouleversements climatiques, les menaces pour les végétaux augmentent et se diversifient. Or, les organismes nuisibles sont l'un des principaux facteurs de pertes de production et de biodiversité dans le monde. Il est donc primordial d'éviter leur propagation pour préserver les plantes cultivées et sauvages. Anticiper ces risques permet aussi de limiter leurs conséquences économiques et de mieux maîtriser le recours aux produits phytopharmaceutiques.

# Les actions de l'Anses

Aux niveaux national, européen et international, l'Anses apporte des repères scientifiques pour aider les décideurs publics à prévenir les émergences d'organismes nuisibles aux plantes et à lutter contre les plantes invasives. Elle évalue par ailleurs les demandes d'autorisation de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et des matières fertilisantes en France. Elle pilote le dispositif de phytopharmacovigilance.

## En santé des végétaux, l'Agence produit :

- des recherches pour améliorer les connaissances sur les maladies, sur les méthodes d'analyse et d'évaluation et sur les moyens de lutte ;
- des analyses de pointe pour identifier et caractériser finement les agents pathogènes ;
- des expertises en appui aux politiques publiques et aux professionnels pour contrôler ces menaces ;
- des recherches sur les résistances aux produits phytopharmaceutiques ;
- des évaluations et autorisations des produits phytopharmaceutiques et des matières fertilisantes ;
- de la surveillance proactive pour détecter le plus tôt possible, d'une part, la présence de pathogènes et d'espèces d'insectes ou de plantes problématiques et, d'autre part, les effets indésirables dus aux utilisations de produits phytopharmaceutiques.



### SES MANDATS DE RÉFÉRENCE NATIONAUX POUR TOUS LES ORGANISMES NUISIBLES AUX VÉGÉTAUX

Bactéries, virus, champignons et oomycètes, nématodes, insectes et plantes invasives.

### SES MANDATS DE RÉFÉRENCE EUROPÉENS

Champignons et oomycètes, insectes et acariens, nématodes.

## La quarantaine pour maîtriser les risques sanitaires

L'Anses assure la mission de quarantaine, qui consiste à évaluer l'état sanitaire des végétaux interdits en Europe avant leur admission sur le territoire français à des fins de recherche scientifique ou de sélection et de création variétales.

## Intercepter et identifier les nouveaux organismes nuisibles

Nématode du pin, scarabée japonais, cercope des prés, tigre du platane, etc., qu'ils soient vecteurs de pathogènes ou ravageurs, certains organismes nuisent à la santé des végétaux. L'Anses collecte et identifie les insectes et autres organismes interceptés sur les lieux de transports et de ventes des végétaux avant qu'ils se propagent. Chaque année, plus de 2000 échantillons sont étudiés. Son laboratoire dispose aussi d'une insectothèque qui rassemble des milliers d'exemplaires d'insectes répertoriés, utilisés pour une identification visuelle.

Chaque année, 3 à 4 nouvelles espèces d'insectes sont détectées en France et plus de 20 en Europe.

## Lutter contre les plantes invasives

Implanté dans l'Hexagone et à La Réunion, le laboratoire de la santé des végétaux de l'Anses veille et alerte sur les nouvelles plantes introduites et qui seraient possiblement invasives ou problématiques pour la santé humaines (allergies) comme l'ambroisie. Il développe des méthodes pour identifier parmi ces espèces celles qui sont potentiellement les plus dangereuses.